

Initiatives ministérielles

Il est important de souligner que, si le ministre des Travaux publics vient à s'absenter, son secrétaire parlementaire peut le remplacer au pied levé. C'est la même chose dans mon cas. J'ai dû aller à Vancouver hier, mais je n'ai eu aucune crainte à confier toutes les questions liées à mon ministère à ma secrétaire parlementaire qui, je le répète, possède toute la compétence voulue.

Le député reconnaîtra sans doute qu'en cas d'absence des ministres, et cela arrive de temps en temps, on peut faire pleinement confiance aux secrétaires parlementaires. Si le député n'était pas à la Chambre et qu'il n'ait donc pas entendu les réponses aux questions qui l'intéressent, nous serions. . .

• (1205)

Le président suppléant (M. Kilger): Je me demande si je pourrais demander la collaboration des deux côtés de la Chambre au sujet de l'absence et de la présence des députés. Comme chacun sait, les horaires des députés sont si chargés qu'ils ne peuvent pas être à la Chambre tout le temps. Je demande donc aux députés de faire preuve de respect les uns envers les autres à cet égard.

Je présume que le ministre n'a plus rien à ajouter.

[Français]

Le député de Roberval a-t-il quelque chose à ajouter aux commentaires du ministre du Revenu?

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, c'est inquiétant qu'un membre du Cabinet réussisse à démontrer que ce qu'il voulait entendre, il l'a entendu.

Il y a des choses que je n'ai jamais dites dans mon intervention et on vient me prêter certains propos. Je n'ai jamais dit que le secrétaire parlementaire était incapable de répondre aux questions. Je n'ai jamais dit cela! Mais est-ce ce que le ministre a compris? Ce serait, pour le ministre, une façon inquiétante de se comporter dans cette Chambre. Je n'ai jamais dit cela. Par contre, j'ai soulevé un grand nombre de questions auxquelles le ministre n'a pas du tout apporté d'explications dans son discours.

Or, le ministre du Revenu vient nous dire que le ministre a répondu à toutes les questions posées par le député. Ou bien le ministre n'entend que ce qu'il veut entendre ou il y a un problème d'interprétation, de compréhension. Mais il y a un problème quelconque.

J'ai posé des questions qui méritent d'avoir une réponse. Si le secrétaire parlementaire est capable d'y répondre, qu'il se lève et qu'il réponde. C'est pour cela que, considérant l'importance du temps de cette Chambre, j'ai pris la peine de consacrer 20 minutes à questionner le projet de façon raisonnable, correcte, convenable, en style parlementaire. Je ne veux pas me faire reprocher d'avoir donné mon aval à un projet alors que j'avais, en toute conscience, des préoccupations. Cet aval, je l'accorde, tout en disant au ministre qu'on aimerait avoir des explications. Cela me semble normal; c'est ainsi que se font normalement les

débats en Chambre et j'aimerais qu'on y donne une suite plus sérieuse que de dire que j'ai dit des choses qui n'ont jamais été prononcées.

Je ne comprends pas l'approche du ministre et je ne suis pas sûr qu'il la comprenne lui-même, si je regarde la façon dont il m'a répondu.

[Traduction]

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député qui a duré 20 minutes, ainsi que le discours du chef de son parti.

Tous deux reconnaissent qu'il s'agit d'une modification à la Constitution. En fait, la reconnaissance, par le gouvernement, du référendum qui s'est tenu sur l'île et de l'importance de ce référendum semble les réjouir.

On dirait qu'ils veulent se servir de cette discussion pour créer un précédent en vue d'autre chose. Ils n'ont fait aucun commentaire, cependant, sur ce qu'a dit le ministre à propos de l'importance de cet ouvrage de franchissement non seulement pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi pour tous les Canadiens.

S'ils veulent se servir de la discussion d'aujourd'hui comme d'un précédent en vue d'autre chose, qu'ils se rappellent qu'il est important que les questions examinées à la Chambre profitent à tous les Canadiens. Je crois que certaines des initiatives que le député pourrait proposer dans l'avenir ne profiteront pas à l'ensemble des Canadiens.

À mon avis, la direction prise par son parti et les efforts qu'il fait pour renforcer la position du Québec ne sont ni dans l'intérêt de tous les Canadiens, ni dans celui de tous les Québécois. Cependant, j'hésite à me prononcer en leur nom. Je voudrais simplement faire remarquer cela au député et lui rappeler que lorsque le ministre a parlé de cet ouvrage de franchissement, il a beaucoup insisté sur son importance pour le pays tout entier.

• (1210)

[Français]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je suis absolument abasourdi. Je suis sidéré et j'ai beaucoup de difficulté à réagir à l'intervention que vient de faire la députée, alors qu'elle est en train de nous expliquer qu'un référendum, lorsqu'il est tenu pour une question qu'elle juge d'intérêt national, doit être respecté, mais que, éventuellement, un référendum qui pourrait être tenu sur une question, donc qu'elle ne juge pas d'intérêt national, n'aurait pas la même valeur ou ne devrait pas intéresser cette Chambre de la même façon.

M. Lavigne (Verdun—Saint-Paul): C'est vrai!

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'entends des commentaires à l'effet que c'est vrai. C'est grave ce qui vient d'être dit. Si le respect de l'exercice démocratique pour les gens d'en face. . .

Une voix: On doit l'écouter?